

Le Conseil d'Etat propose sa vision des urgences cantonales

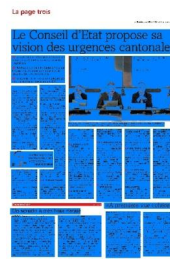
/// Le Gouvernement fribourgeois a présenté son contre-projet à l'initiative relative aux urgences hospitalières.

/// Plutôt qu'un maintien des hôpitaux régionaux, le Conseil d'Etat propose un renforcement du système actuel, avec sept mesures.

/// Le projet est mis en consultation pendant trois mois. La votation est prévue en juin 2024.



Trois conseillers d'Etat étaient présents mercredi pour présenter le contre-projet à l'initiative relative aux urgences hospitalières. Preuve de l'importance de cet objet, en vue de la votation prévue en juin 2024. ANTOINEVULLIQUOD



PHILIPPE HUWILER

SANTÉ. «C'est un contre-projet que je qualifierais de solide», commente d'emblée le président du Conseil d'Etat, Didier Castella, en ouverture de conférence de presse, ce mercredi à Fribourg. «Le canton concrétise le renforcement des structures sanitaires pour répondre aux besoins de la population. Il est même de notre devoir légal que chaque Fribourgeoise et Fribourgeois puisse avoir un accès aux soins d'urgence sur l'ensemble du territoire cantonal.»

Sur le fond, le Conseil d'Etat rejoint donc l'avis du Comité citoyen HFR qui a déposé l'initiative «Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité» en juin 2021, munie de plus de 10 000 signatures. Le texte validé par le Grand Conseil le 22 mars 2022 demande le maintien des urgences dans les principales régions du canton (Riaz, Fribourg et la partie alémanique). Et en juin 2022, le Grand Conseil a décidé d'opposer un contre-projet à ce texte, avant d'accepter une prolongation d'une année pour son élaboration en raison de la complexité du dossier (*La Gruyère* du 11 février).

Une commission parlementaire et un spécialiste externe ont accompagné le gouvernement dans cette réflexion. Celle-ci a notamment été alimentée par le rapport d'ana-

lyse du professeur François Clergue sur la chaîne des secours et des soins du canton de Fribourg, ainsi que sur l'étude de la professeure Stéphanie Monod sur l'urgence, mandatée par le Parti socialiste.

Réponse appropriée

«Toute personne présente sur le territoire fribourgeois et ayant un besoin de soins qu'elle perçoit comme urgent doit pouvoir obtenir une réponse appropriée, dans les meilleurs délais et, dans la mesure du possible, en respect de ses choix et ses préférences», relève Philippe Demierre, responsable de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Sa traduction constitutionnelle prend la forme d'un nouvel alinéa à l'article 68: «L'Etat assure des soins urgents accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toutes les régions du canton.»

Si le but poursuivi semble donc identique à celui de l'initiative, le chemin pour y arriver diverge fortement. Plutôt qu'un maintien des hôpitaux régionaux, le contre-projet mise sur un renforcement et une adaptation du système de santé actuel, grâce à sept mesures.

● 1. N° UNIQUE SANTÉ

Le contre-projet prévoit la création d'une centrale d'appels munie d'un numéro unique pour les urgences non vitales adultes et pédiatriques. Ce service en français et en allemand est gratuit et disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (24/7). Il est géré par des professionnels de la santé qui réceptionnent, trient et évaluent la gravité des situations afin d'orienter les patients selon leurs besoins spécifiques.

● 2. URGENCES NON VITALES

Le Conseil d'Etat propose de renforcer les permanences et de développer des «maisons de garde», en favorisant une étroite coopération entre les deux. Dans les centres de santé de l'HFR (Riaz, Meyriez et Tavel), ces structures bénéficient également de la collaboration avec les acteurs locaux. Les horaires seraient harmonisés afin d'assurer une prise en charge 7 jours sur 7, de 7 h à 22 h. Par ailleurs, des équipes mobiles d'infirmières 24/7, capables de réaliser des visites urgentes à domicile et en institution renforceront le dispositif pré-hospitalier.

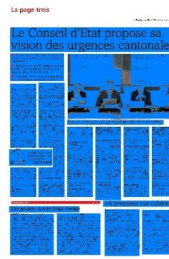
● 3. CENTRALE 144

Pour les urgences vitales, le gouvernement estime que la Centrale 144 fonctionne à satisfaction. Il souhaite cependant la consolider, par un monitoring régulier des besoins et par une adaptation des ressources.

● 4. CHAÎNE DE SECOURS

Le contre-projet prévoit l'avènement de *rapid responders*, à savoir des ambulanciers expérimentés en périphérie, disposant d'un véhicule d'urgence léger. Ils pallient ainsi les temps d'intervention des ambulances dépassant les normes habituelles des quinze minutes pour atteindre le patient. «Dans le sud du canton, pour l'heure, seule la région de Bellegarde-Charmey est concernée», précise Claudine Mathieu Thiébaud, cheffe du Service de la santé publique. Ce système sera financé par l'ensemble des communes.

● 5. INTERVENTION DES



AMBULANCES

Le projet prévoit une meilleure équité entre les régions en matière de coûts des interventions ambulancières. Le Conseil d'Etat limite le montant

facturé au patient, ceci au travers d'une contribution financière supplémentaire des communes. Le seuil est fixé à 850 francs par intervention (et 980 francs pour les interventions de nuit, les dimanches et les jours fériés).

● 6. EQUITÉ DES LANGUES

Le gouvernement veut aussi améliorer l'accès aux soins et l'offre pour la population germanophone. Les prestations notamment dans le domaine ambulatoire seront ainsi renforcées sur les sites HFR de Tavel et Meyriez.

● 7. COORDINATION

Selon ce contre-projet, la DSAS est chargée de la conduite

stratégique et de la coordination de l'organisation des urgences sanitaires vitales et non vitales.

Fausse sécurité

Le Conseil d'Etat a rappelé les différentes contingences qui dictent le choix de ce contre-projet: manque de personnel, sécurité du patient, désengorgement des urgences par une meilleure orientation en amont, renforcement de la médecine de premier recours et communautaire, évolution de la médecine et des technologies, sans oublier les coûts. Le Conseil d'Etat les estime à 7,2 millions de francs par année pour le contre-projet, contre 11 à 13 millions pour l'initiative.

Celle-ci nécessiterait encore des investissements à hauteur de 35 à 40 millions de francs.

Le gouvernement n'a pas manqué de critiquer une initiative inapplicable selon lui. «Le maintien des services d'urgences hospitaliers 24/7 dans les différentes régions aurait notamment pour conséquence une utilisation inadéquate des ressources en personnel médico-infirmier et une incidence négative sur la qualité des soins.» Et Philippe Demierre d'ajouter: «L'initiative propose une fausse sécurité à la population.»

Si le calendrier est respecté, la votation sur l'initiative et le contre-projet est prévue en juin 2024. ■



«L'initiative propose une fausse sécurité à la population.»

PHILIPPE DEMIERRE

Un scrutin à très haut risque

VOTATION. Pour exister entre Berne et Lausanne, l'Hôpital fribourgeois doit d'abord briller sur son territoire, en répondant aux besoins de sa population de Chiètres à Montbovon et de Bellegarde à Ecublens. C'est l'inquiétude du Comité d'initiative H24 qui demande le maintien des urgences dans les principales régions du canton. Ce souci de prise en charge en périphérie est partagé par le Conseil d'Etat, qui propose une autre voie. Dans ce contre-projet, il confirme la vision 2030 de l'HFR (*La Gruyère* du 28 novembre 2019), moyennant quelques adaptations à l'attention des régions plus éloignées. Mais pas question de ressusciter les hôpitaux régionaux avec un plateau d'urgences complet... La faute surtout à un manque de personnel. Dans le contre-projet, les permanences, les maisons de garde, les centres de santé, les équipes d'infirmières mobiles, les *rapid responders* ou encore le numéro unique de santé doivent permettre une meilleure prise en charge

des patients aux confins du canton. Mais pour réaliser ces mesures, il faudra aussi du personnel médical supplémentaire, si difficile à trouver.

Dès lors, il ne sera pas simple pour le Conseil d'Etat de faire campagne, face à une initiative qu'il juge inapplicable. Un texte pourtant populaire dans des régions périphériques qui ont vu, depuis des années, nombre de services médicaux désertier leur campagne. Au vu de la sempiternelle augmentation des primes-maladie, beaucoup de citoyens estimeront qu'à ce prix, ils ont droit à des services hospitaliers régionaux complets. Surtout dans le sud du canton, qui compte déjà plus de 100 000 habitants et dont le développement va se poursuivre, on peut peiner à entendre l'argument d'un bassin de population insuffisant pour un hôpital régional.

Avant le scrutin, le Conseil d'Etat devra donc davantage s'employer à descendre en flammes l'initiative plutôt que de vendre ses propres solutions. ■



La Gruyère
1630 Bulle
026/ 919 69 00
www.lagruyere.ch/

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 12'936
Parution: 3x/semaine



Page: 3
Surface: 117'334 mm²



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

WWW.FR.CH

Ordre: 1088138 Référence: 88530259
N° de thème: 999.080 Coupure Page: 4/4

«A première vue cohérent»

RÉACTIONS. Du côté des principales formations politiques, seul le Parti socialiste (PS) a réagi hier. Les autres attendent une réunion du comité central ou du groupe parlementaire pour prendre position. Pour le PS, le contre-projet va dans la bonne direction et est «à première vue cohérent». D'autant qu'il s'inspire en partie du rapport de la professeure Stéphanie Monod, commandé par le PS en 2022. Quatre points réjouissent les socialistes: le numéro d'appel pour les urgences non vitales, le renforcement des centres de santé et permanences, celui de la chaîne de secours et la baisse des coûts des ambulances pour les patients des régions périphériques. Seule ombre au tableau selon le communiqué, «il aurait été logique que le canton assume l'entier des coûts.» Mais «dans tous les cas», ce contre-projet coûtera moins cher que l'initiative ou la poursuite du système actuel.

Le Comité citoyen Initiative H24 précise qu'il a pris connaissance du contre-projet en même temps que la presse. Il a transmis une «réaction à chaud», tout en promettant un communiqué détaillé ces prochains jours. Le comité détaille ses arguments plaidant pour un véritable hôpital dans le Sud et dans la partie alémanique du canton: démographie, engorgement de l'Hôpital cantonal ou tourisme hospitalier. Il estime en outre que «la pénurie de personnel est un effet alarmant depuis deux ans, mais les problèmes de gestion et de structure de l'HFR datent depuis bien plus longtemps». Concernant le contre-projet proprement dit, le comité déplore surtout que ce dernier «ne prévoit aucun moyen supplémentaire sous la forme de prestations d'intérêt général (PIG), alors même que Fribourg est l'un des cantons qui a les PIG les plus basses de Suisse par habitant». **XS**